

Faire le point sur ces évolutions majeures attendues par toute la profession



Jonathan Lambert, Directeur Business Développement, Nature Bois Concept : « Ouvrages de référence pour les acteurs de la construction et rédigés secteur d'activité par secteur d'activité sous le contrôle de l'AFNOR, les Documents Techniques Unifiés (DTU) ont pour but de préciser les conditions de mise en œuvre et les règles d'exécution des différents ouvrages. Associée à la norme produit NF B54.040, la révisée norme NF DTU 51.4, traitant de la mise en œuvre des platelages extérieurs en bois, a vu en décembre dernier plusieurs de ses articles modifiés, notamment dans le but d'améliorer considérablement la pérennité de ces derniers.

Nature Bois Concept, acteur majeur et spécialiste de la vente en ligne de matériaux et d'accessoires destinés notamment à la construction de terrasses en bois, vous propose donc de faire le point sur ces évolutions majeures, attendues par toute la profession.

Quel impact pour le poseur de terrasse bois ?

C'est une réalité... réduire les points de rétention d'humidité d'un platelage participe grandement à en améliorer la pérennité et la nouvelle norme NF DTU 51.4 va réellement dans ce sens. Dans le cas d'une mise en œuvre sur dalle béton par exemple et partant du principe que le bois ne doit jamais être en contact direct avec le sol, l'utilisation systématique de cales polymères (dont l'épaisseur minimum a été portée à 10 mm) entre la structure et le sol ne peut désormais qu'améliorer considérablement l'écoulement de l'eau. De la même manière, intercaler systématiquement entre le platelage et son support linéaire un dispositif de décollement d'une hauteur minimum de 3 mm (cales polymères) ou de poser des bandes bitumineuses dans le cas de lambourdes en bois afin d'assurer un système de capotage et permettre d'éviter toute rétention d'eau au niveau de la zone de contact entre la lame et son support. Afin aussi de supprimer tout risque de confinement d'humidité au niveau de la zone de contact en bout de lame et pour permettre un meilleur écoulement de l'eau à cet endroit, un double lambourdage est désormais préconisé et un écartement minimum de 4 à 6 mm entre deux extrémités de lames doit être respecté; cette mesure visant principalement à réduire le gradient d'humidité entre parement et contre-parement des lames, générateur de tuilages trop régulièrement observés.

Une autre disposition essentielle, visant cette fois à prévenir le risque d'attaque fongique, concerne la ventilation de l'ouvrage. Si la surface des dispositifs d'entrée et de sortie d'air était jusqu'à présent fixée à 1/100ème de la surface totale, les nouvelles recommandations préconisent désormais de doubler cette dernière en la passant à 1/50ème. On utilisera donc pour cela les espacements entre les lames ainsi que des dispositifs de ventilation latéraux, répartis de manière homogène pour assurer un renouvellement efficace de l'air.

Glissance

Rappelons enfin qu'un entretien régulier et minutieux participe activement, non seulement à l'aspect esthétique d'une terrasse en bois, mais également à sa pérennité. Celui-ci permet en effet d'éradiquer tout développement de moisissures et toute fixation de pollutions diverses, sources principales de glissance (le fait de glisser). La nouvelle norme NF DTU 51.4 insiste d'ailleurs fortement sur l'application régulière d'un saturateur, ce dernier limitant le vieillissement naturel du bois et, de fait, sa dégradation.

Du côté des spécialistes de la vente de matériaux et d'accessoires destinés à la construction de terrasses en bois, de nouvelles recommandations font également leur apparition.

Ceux-ci vont être dorénavant dans l'obligation d'indiquer pour chaque lot de lames au départ de leur entrepôt, la catégorie de teneur en humidité de ces derniers. Ceci, notamment, pour permettre au poseur d'adapter l'écartement entre chaque lame lors de la mise en œuvre :

Catégorie 1 (teneur en humidité comprise entre 12 et 17%) > Utilisation de cales d'espacement de 7 mm.

Catégorie 2 (teneur en humidité comprise entre 18 et 22%) > Utilisation de cales d'espacement de 5 mm.

Catégorie 3 (teneur en humidité supérieure à 23%) > Utilisation de cales d'espacement de 3 mm. Sachez enfin que n'étant pas obligatoire, la mise en œuvre de ces recommandations garantit souvent tout le sérieux du professionnel qui les applique. Leur non-respect peut en revanche parfois entraîner l'exclusion de certaines garanties ».



Mémento

Mémento technique élaborée par l'association ARBUST avec l'appui du FCBA. Cet ouvrage a pour but d'expliquer les changements entre la version de 2010 et la version publiée en décembre 2018 du NF DTU 51.4 et de la norme produit NF B54-040. Ouvrage disponible très prochainement sur le site www.bois-autoclave.org, grâce au soutien financier de France Bois Forêt.

Ce sont des modifications mineures ! »

Philippe Lorette, Directeur Alternabois : « Ce sont des modifications mineures. Le DTU est en perpétuel ajustement. Dans 6 mois, ils vont le modifier, comme le Code Civil... mais 97% n'a pas changé. Pour nous, il n'y a pas de changement, nous proposons le robinier (acacia) imputrescible, local (ce qui évite la déforestation des acacias dans les pays équatoriaux), non traité (sans produit chimique ni autoclave). Nous travaillons avec le Centre technique du Bois de Bordeaux et dès le début, nous étions très en amont. J'ai commencé il y a 30 ans, le DTU date de 10 ans. A l'époque, il n'y avait rien, tout le monde faisait un peu n'importe quoi. Nous avons commencé avec des bois exotiques et nous avons tout arrêté mais les mentalités et les habitudes des consommateurs et des poseurs sont dures à changer ». Afin de répondre à une demande récurrente de ses clients, Alternabois a créé une dalle carrée ou ronde de 56 cm. Cette dalle présente deux grandes caractéristiques : Aucune vis apparente : la visserie inox A2 est fixée sous la dalle, donnant à voir un bois sans rupture visuelle. Aucun effort de montage : il suffit de juxtaposer les dalles les unes aux autres pour voir la terrasse apparaître. La Dalle est parfaitement adaptée pour ceux qui ne veulent pas se lancer dans la réalisation de leur terrasse (compter 2 jours pour réaliser une terrasse en bois de robinier de 10 m²) ou faire appel à un artisan »



« C'est incroyable alors qu'on a fait des centaines de milliers de m2 sans litige ni en rez-de-chaussée ni commerciaux pour notre part. Il faudrait que le matériau bois composite qui est déjà normé en Europe de manière consultative soit reconnu en temps que matériau d'utilisation à part entière et que des règles de pose et DTU soient édictés en fonction ! »

Guide

Dans son récent ouvrage « Construire une terrasse en bois » (Editions Eyrolles), Yves Benoit expose en détail la conception et la réalisation de la terrasse en bois la mieux adaptée aux attentes de chacun.



« Le hic, c'est que nous sommes considérés comme un matériau non conventionnel »

Gaël Cornut, Directeur de Lameo : « Il y a en effet une révision de prévue sur le DTU mais qui n'est toujours pas sortie et de nouvelles règles professionnelles de pose sur dalle étanchées. Quoi qu'il en soit nous n'intervenons pas sur la structure de pose mais uniquement en vêtire Le hic, c'est que cela est prévu pour les platelages bois et que nous sommes le bois composite, considéré comme un matériau non conventionnel. L'application et la conformité de nos produits est donc laissée malgré les tests que l'on peut fournir à la libre appréciation du bureau de contrôle, qui fait la pluie et le beau temps en fonction de leur volonté de se couvrir ou pas ! On représente tout de même 20-30% du marché et on n'a pas de légitimité. C'est incroyable alors qu'on a fait des centaines de milliers de m2 sans litige ni en rez-de-chaussée ni commerciaux pour notre part. Il faudrait que le matériau bois composite qui est déjà normé en Europe de manière consultative soit reconnu en temps que matériau d'utilisation à part entière et que des règles de pose et DTU soient édictés en fonction ! »



Le DTU régit la pose

« Le DTU, qui régit la pose, est lié à une norme produits et tous 2 évoluent. Les changements reposent sur une nouvelle approche du système de pose en construction élaborée », précise le groupe ISB.

